

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 / 06 / 2017

C A S T E L C O M

Société de Commissariat
aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Commissaires aux Comptes d'Orléans

RCS Orléans B 489.532.267 - Siret 489 532 267 00015

12, Grande Rue
45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Tél. 02 38 58 68 83
Fax : 02 38 46 22 03

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 / 06 / 2017

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE
Rue Paul LANGEVIN
45100 ORLEANS LA SOURCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DU CENTRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable

que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

II.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Chateaufort sur Loire, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
EURL CASTELCOM


Dominique BILLEAU

Associé Mandataire Social

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/17	Net au 30/06/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 014	25 014		981
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	29 884	21 378	8 506	13 161
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	54 898	46 392	8 506	14 141
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	21 013		21 013	9 848
Autres créances	11 400		11 400	13 290
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	408 433		408 433	409 691
Charges constatées d'avance	1 849		1 849	1 255
ACTIF CIRCULANT	442 694		442 694	434 083
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	497 592	46 392	451 201	448 224

Bilan

	Net au 30/06/17	Net au 30/06/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles	364 733	365 857
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-10 463	-1 124
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	354 270	364 733
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	39 101	32 142
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 101	32 142
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DE DIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 137	16 838
Dettes fiscales et sociales	41 692	34 510
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	57 829	51 349
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	451 201	448 224

Compte de résultat

	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois	du 01/07/15 au 30/06/16 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	32 551	14 048
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 507	22 789
Reprises et Transferts de charge	32 895	29 676
Cotisations	221 697	185 811
Autres produits		
Produits d'exploitation	290 650	252 324
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	38	
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	60 545	49 489
Impôts et taxes	1 574	1 402
Salaires et Traitements	124 237	101 653
Charges sociales	65 810	54 668
Amortissements et provisions	45 785	38 195
Autres charges	9 423	14 420
Charges d'exploitation	307 412	259 827
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16 762	-7 502
Opérations faites en commun		
Produits financiers	8 344	8 297
Charges financières		
Résultat financier	8 344	8 297
RESULTAT COURANT	-8 417	794
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	254	595
Résultat exceptionnel	-254	-595
Impôts sur les bénéfices	1 792	1 323
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 463	-1 124

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2017 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 014			25 014
Immobilisations incorporelles	25 014			25 014
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers				
– Matériel de transport	16 552			16 552
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 284	1 049		13 333
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	28 835	1 049		29 884
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	53 849	1 049		54 898

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 049		1 049
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 049		1 049
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 033	981		25 014
Immobilisations incorporelles	24 033	981		25 014
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers				
– Matériel de transport	6 770	4 138		10 908
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 905	1 565		10 470
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	15 675	5 703		21 378
ACTIF IMMOBILISE	39 708	6 684		46 392

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 013	21 013	
Autres	11 400	11 400	
Charges constatées d'avance	1 849	1 849	
Total	34 261	34 261	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Facture à établir	21 013
Etat –produits a recevoir	11 400
Interets courus	5 319
Total	37 732

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	32 142	39 101	32 142		39 101
Total	32 142	39 101	32 142		39 101
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		39 101	32 142		
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 137	16 137		
Dettes fiscales et sociales	41 692	41 692		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	57 829	57 829		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn fact non parvenues	16 137
Dettes pro./conges a paye	12 215
Ch prov sur conges payer	6 476
Total	34 828

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges constatee d avance	1 849		
Total	1 849		

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 / 06 / 2017

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE
Rue Paul LANGEVIN
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30 / 06 / 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Fait à Châteauneuf sur Loire, le 30 avril 2018

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans


EURL CASTELCOM
Dominique BILLEREAU
Associé Mandataire Social